

**Cultivateurs. lisez ceci.**

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les excellentes remarques suivantes que le *Courrier de St. Hyacinthe*.

« Dans notre dernière feuille nous recommandions à nos amis les cultivateurs de ne pas trop se hâter de vendre leurs grains. Nous renouvelons aujourd'hui cette recommandation avec insistance, parce que nos renseignements pris à bonne source, nous font croire que le commerce de l'automne, considéré dans son ensemble, s'offre sous un aspect satisfaisant, malgré certaines circonstances défavorables. Le Journal de Commerce intercolonial trouve même cet aspect déjà excellent. Eh ! certes, cette publication fait autorité dans ce genre. Elle est à l'abri d'avoir constamment les informations les plus positives. Nous pouvons donc bien en croire. Il est vrai que nous traversons un temps de crise, à cause de la fermeture du marché américain à une forte partie de nos produits, et parce qu'il n'est pas aisé de donner de suite à ces produits un autre coulement.

Toutefois, on constate que de nombreux chars chargés de bêtes à cornes et de porcs parcourrent encore les différentes lignes de chemin de fer en se dirigeant vers la frontière américaine. Si donc nos grains sont variés et peu propres à l'exportation, serons-nous en pour engraisser le bétail qui aura toujours son prix, surtout au printemps prochain. A la saison du printemps, le bon bœuf est toujours cher parce qu'il est rare ; et il le sera principalement cette année, à cause de la rareté du bon fourrage. Chaque cultivateur a besoin de faire un inventaire soigné de ses ressources fourragères afin de ne point s'exposer à mettre trop d'animaux en hivernement au risque de les voir mourir de faim au printemps. Tels qui vendent le foin cinq piastres à l'heure qu'il est et le paieront huit et dix au printemps.

Voici qu'il se présente une favorable occasion de faire de l'argent à l'automne et d'épargner son foin pour la saison critique. Bientôt, ceux qui ont de forts chevaux canadiens en trouveront d'excellents prix. Il en faut mal pour remonter un régiment de cavalerie qui nous arrive afin de donner la chasse aux féniens, ce fléau aussi dévastateur que les pluies continuelles qui ruinent nos récoltes. Vendre un cheval à cette saison c'est non-seulement obtenir son prix de vente, mais c'est encore économiser trente à quarante piastres nécessaires aux frais de son hivernement.

Ce double gain n'est pas à dédaigner, Et il rejaillira sur le bon entretien des vaches à lait qui à bonne heure deviendront une source de gros profits.

En définitive, nous demandons à nos compatriotes de ne point trop s'alarmer, de ne rien précipiter, à cause des signes funestes qui les frapperaient à première vue.

D'autres signes apparaissent aux regards pénétrants. Sachons attendre ce qu'ils promettent. Tenons en réserve nos produits de meilleure qualité, ils auront certainement un prix rémunérateur ; convertissons les autres en viande, ce sera encore un article de valeur.

Nous conjurons aussi les marchands de grains d'être très-sévères sur la qualité des produits qu'ils achèteront pour l'exportation. Quelques minots de grains gâtés suffisent pour perdre une cargaison et pour faire croire à l'étranger que le tout était au départ de qualité inférieure. Un fait et un jugement de cette sorte suffisent pour ruiner une branche importante de commerce d'un pays.

« Sous le rapport du commerce de grain notre réputation est déjà assez compromise qu'il est à propos de ne pas la ternir davantage.

« Faisons de judicieux calculs, évitons toute dépense frivole et inutile, et en fait de comptes nous trouverons que l'année se sera écoulée sans trop de malheur.

**Industrie !**

Un magnifique échantillon de tabac du pays, ainsi que divers échantillons de cigars laissés au bureau du *Journal de St. Hyacinthe* le tout fabriqué par M. Sansouci de St. Césaire, donnent une juste idée du talent et de l'activité déployés par ce bon cultivateur du tabac canadien. L'immense avantage que retirera M. Sansouci de l'exploitation de cette source de richesse que notre pays renferme entre mille, devrait encourager tous nos cultivateurs, et ce d'une manière toute spéciale, à cultiver une plante aussi profitable pour le pays. M. Sansouci a planté ce printemps 37,000 pieds de tabac, dont les feuilles mesurent de 30 à 40 pouces de longueur qui devra lui rapporter à l'automne une somme presque fabuleuse.

Ce monsieur occupe maintenant un nombre assez considérable d'employés à l'exploitation de sa nouvelle industrie, qui dès cet automne lui permettra de remplir certaines obligations qu'il est sur le point de contracter avec les plus forts tabacnistes de Montréal pour une quantité très-considérable de tabac.

Nous sommes aussi heureux de constater que les cigars fabriqués par M. Sansouci ne le cèdent en rien quant à la qualité aux bons cigars fabriqués à l'étranger.

Que M. Sansouci avec le zèle infatigable qu'on lui connaît continue à marcher dans la voie du progrès et la fortune lui sourira.

**ANNONCES.**

**BUREAU DU REVENU DE L'INTERIEUR**

QUEBEC, 27 avril 1866

TOUTES les licences d'auberge, d'hôtel et de magasin pour l'année courante expireront le 30 avril courant.

Toute personne qui détaillera des liqueurs spiritueuses ou fermentées après cette date, sans licence, sera, sur plainte et conviction, passible d'une amende de \$50 ou 3 mois d'emprisonnement.

Le droit gouvernemental sur les licences d'auberge dans les limites de la cité sont de ..... \$41  
Sur les licences d'auberge en dehors des limites. .... 34

Do dans les villes incorporées (tel que la ville de Lévis) ..... \$ 39  
Sur les licences pour détailler par 3 demi chopines de liqueurs spiritueuses et fermentées, un droit uniforme de. 21  
Sur les licences d'encanteur. .... 21  
Sur les licences pour tables de billard, pour chaque table. .... 51  
Sur les manufactures de tabac en la cité ou à la campagne. .... 25  
Sur les brasseurs. .... 60  
Sur les distillateurs. .... 100

Ce droit est payable en sus de toute taxe municipale, imposée par la Corporation de la cité ou les Conseils de comté ou Conseils locaux.

La bière est soumise à un droit d'accise de 3c par gallon.

Les spiritueux et alcools, sont soumis à un droit d'accise de 30 c par gallon.

Tabac commun coupé paie un droit de .5c par livre.

Tabac en Torquette, cavendish, etc. .... 10c par livre.

Tabac en poudie. .... 10c par livre.

Les ventes par encan sont soumises à un droit de 1 p.c. sur les produits de la vente. Aucun argent n'est reçu après les heures de banque.

Bureau du REVENU DE L'INTERIEUR,  
CHAMBRES VICTORIA, Rue Saint-Paul,  
13 septembre 1866 Québec.



**AVIS.**

LIGNE DE LA MALLE ROYALE,  
ENTRE  
Québec et les Ports d'en Bas.

Le Steamship en fer à hélice supérieur,

**LADY HEAD,**

A. MARMEN, Maître.

LAISSERA le QUAI ATKINSON, pour L PICTOU, la NOUVELLE ECOSSE, MARDI, le 2 OCTOBRE 1866, à QUATRE heures P. M. arrêtant en allant et en revenant, aux Ports ci-dessus :  
BASSIN DE GASPE,

PERCÉ,  
PASPÉBIAC,  
DALHOUSIE,  
MIRAMICHI,  
SHÉDIAC et  
PICTOU.

Tout le bagage au risque des propriétaires.

Le passage payé et des lits obtenus au Bureau.

Ou ne recevra pas de fret après 2 heures P. M., le jour du départ.

Pour le fret et le passage s'adresser à

F. BUTEAU, Agent,

Quai Atkinson, rue St. Jacques, Québec.